



Photo

Fiche d'inscription 2023 - 2024

MAISON des JEUNES et de la CULTURE du BOULOU

ADULTE

ATELIERS MJC : Yoga Espagnol Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance :

Tel domicile : Tel portable :

Email (*obligatoire*) :

Situation professionnelle :

Problèmes de santé particuliers :

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom, prénom :

Téléphone :

- Fournir 1 enveloppe timbrée à votre adresse
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident mentionnant le nom et prénom de l'inscrit
- pour Yoga : certificat médical de non contre-indication à la pratique du Yoga obligatoire

- Autorisation du droit à diffuser mon image sur tous supports de communication de la MJC
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MJC et je l'approuve.

Date et Signature :

Réservé à l'administration : Réglé Adhésion Trimestre Année

REGLEMENT INTERIEUR (Article 29)
de la MAISON DES JEUNES et de la CULTURE DU BOULOU valable
pour les ateliers et également pour l'A.C.M 6-17 ans

Le fait d'adhérer à la M.J.C de Le BOULOU implique un profond respect des règles démocratiques, statuts et règlement intérieur de l'association en vigueur.

- **Il est interdit** :
 - de **fumer** dans les locaux,
 - d'y introduire **alcools, drogues et tous produits illicites,**
 - de tenir des propos racistes ou discriminatoires,**
 - de cracher, de détériorer les murs ou le matériel prêté,**

- Pour pratiquer une activité, il faut s'acquitter d'abord, **d'une adhésion** dont le montant est fixé sur proposition des membres du Bureau et voté par l'Assemblée Générale :
Pour l'année **2023/2024 Habitants de la Communauté de Communes du Vallespir :**
Adhésion 23 € jusqu'à 25 ans et 26 € au-delà, carte famille 50 €.
Personnes extérieures : adhésion 27 € jusqu'à 25 ans et 32 € au-delà, carte famille 60 €.

- L'adhésion est valable un an, **du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.**

Elle sert à la gestion de l'association, notamment à couvrir l'assurance de l'adhérent et son adhésion à la Fédération Régionale des M.J.C.

- Le dossier d'inscription doit **être complet**. Le Règlement de l'adhésion ou des cotisations doit se faire à l'inscription, dans le cas contraire une **pénalité de 10% sera appliquée sur le montant total de la facture. La MJC se réserve le droit de refuser l'accès aux séances suivantes tant que la situation n'est pas réglée.**

- **Les tarifs des adhésions ou cotisations pourront évoluer en cours d'année en fonction des décisions prises en assemblée générale.**

- L'adhérent **ne pourra en aucun cas être remboursé ou obtenir un avoir sauf sur présentation d'un certificat médical.**

- Merci de **signaler toute absence ou changement de situation.**

Le 25 mai 2018, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur.

En vertu de cette nouvelle loi, les normes européennes en matière de protection des données doivent être conformes aux normes technologiques actuelles. C'est une bonne nouvelle pour toutes les personnes concernées par le traitement des données et cela améliorera la sécurité relative à l'utilisation de vos données personnelles.

Nous nous devons de vous informer que votre adresse mail, ainsi que les données présentes dans votre signature (nom, prénom, téléphone, complément annexes) sont conservés dans nos fichiers afin de pouvoir communiquer plus facilement avec vous dans un cadre professionnel. En aucun cas ces données ne sont exportées, divulguées ou contrefaites. Cette fiche d'inscription sera conservée trois ans en cas de contrôle auprès des autorités, elle sera ensuite détruite.